



MINISTÈRE DE  
 L'ÉDUCATION NATIONALE,  
 DE LA JEUNESSE  
 ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
 ET DE LA RECHERCHE

**DIVISION  
 DES PERSONNELS ENSEIGNANTS**

N/Réf. : DPE/SG/EV/FP/N°2011-20

Affaire suivie par :

**Estelle VILAIN**  
 Adjointe au Chef de la Division  
 ☎ 01 30 83 43 15  
 Fax: 01 30 83 40 27  
 Mel: estelle.vilain@ac-versailles.fr

**Florence PELLE**  
 Coordonnateur mouvement  
 ☎ 01.30.83.43 95  
 Fax : 01.30.83.40.27  
 Mel: florence.pelle@ac-versailles.fr

**Diffusion:**

Pour attribution : A Pour information : I

I	IA	A	Universités
A	Inspections	A	IUT
I	CT - CM	A	Gds étab. Sup.
I	CD - CS	I	IUFM
A	CLG		CROUS
A	Tous lycées	I	CRDP
A	LP	I	DRONISEP
A	LT - LGT	A	CIO
A	LG		SIEC
A	LPO		
A	EREA	I	CNED
	MELH	I	Etab privés
I	CIEP	A	Lycée militaire St Cyr
A	ERPD	A	UNSS
I	CREPS	A	INEP
A	DRJS		
Autre : représentants des personnels			

**Nature du document :**

x Modifié

**Le présent document comporte :**

Circulaire 6p

PJ :

- calendrier récapitulatif
- constitution des dossiers de candidatures
- catégories de candidatures concernées



Versailles, le 15 novembre 2011

Le Recteur de l'académie de Versailles  
 Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

- Pour attribution -

Mesdames et Messieurs les IA-IPR et les IEN

- Pour attribution -

Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie, Directeurs des  
 Services Départementaux de l'Education Nationale

- Pour information -

**Objet : Mouvement spécifique national**

**Réf. BO SPECIAL N°9 du 10 novembre 2011, page 28/39 + annexes II**

Le mouvement spécifique national se déroule parallèlement au mouvement interacadémique. Il répond à la nécessité de recruter sur des postes qui exigent un haut niveau de qualification ou des compétences très particulières. Ces postes justifient un recrutement sur profil et sont attribués hors barème.

**Toutefois, il est vivement conseillé aux candidats de prendre l'attache du chef d'établissement d'accueil pour un entretien au cours duquel ils déposeront un exemplaire de leur dossier de candidature.**

La procédure étant dématérialisée, les candidats, qu'ils soient stagiaires ou titulaires, consultent les postes, saisissent leurs vœux sur SIAM et constituent leur dossier via I-Prof.

Les candidatures sont étudiées par l'administration centrale et l'inspection générale. Les décisions d'affectation sont prises après avis des instances paritaires nationales. Quand un candidat retenu sur un poste spécifique a également formulé une demande de participation au mouvement interacadémique, celle-ci est annulée.

**Remarque :** Pour toute candidature au mouvement spécifique, la confirmation de la demande de mutation devra être retournée au Rectorat après visa du chef d'établissement.

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez contacter la cellule ministérielle **INFO MOBILITE (Numéro Azur) 0 810 111 110\***.

Pour le Recteur en déléguation  
 La Secrétaire Générale de l'Académie

Marie Pierre LUBO

\* coût d'un appel local à partir d'un téléphone fixe.

I – Constitution des dossiers de candidatures sur i-prof ainsi que la saisie des vœux\* sur SIAM et des avis (\*15 vœux maximum, des vœux larges peuvent être formulés.)

Enseignants	Enseignants	1-Chefs d'établissement d'exercice	Corps d'inspection
<p>Saisie des vœux sur SIAM</p> <p>* Onglet « les services » sur i-prof</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour utiliser SIAM pour déposer la demande de mutation</li> </ul> <p>* Page mouvement interacadémique (mouvement général pour DCIO et mouvements spécifiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour consultation de la note de service relative aux opérations de mutations, de votre dossier et des postes vacants</li> <li>• Pour saisie des vœux</li> <li>• Pour consultation de votre projet de mouvement et de votre résultat définitif.</li> </ul>	<p>Constitution des dossiers de candidatures sur i-prof</p> <p>*Onglet « votre CV »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour saisie et/ou actualisation notamment des 3 rubriques suivantes : « Diplôme et titres » « Formation et compétences » « Activités professionnelles ».</li> </ul> <p>* Onglet « les services »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour consultation du guide pratique interactif et d'une note d'information</li> <li>• Pour saisie de la lettre de motivation pour les mouvements spécifiques et ajout possible de votre rapport d'inspection.</li> </ul> <p>1- Une seule lettre de motivation est possible même si vous êtes candidat à plusieurs mouvements spécifiques.</p> <p>2-<u>Vous devez préalablement saisir votre vœu de mutation sur SIAM avant de pouvoir saisir votre lettre de motivation.</u></p> <p>La mise à jour des éléments du dossier est possible jusqu'au 06/12/2011 (12h)</p> <p>3- Il vous est vivement conseillé de prendre l'attache du chef d'établissement d'accueil pour entretien et communication de votre dossier de candidature.</p>	<p>Saisie des avis sur i-prof (profil C-chef d'établissement) via IRISA</p> <p>* Onglet « services »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour afficher la liste des candidatures</li> <li>• Pour afficher la liste des candidats au mouvement spécifique et donner un avis</li> </ul> <p>* Onglet « dossier de compétences »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour visualiser le(s) dossier(s) de compétence (dossier administratif + CV)</li> <li>• Pour visualiser la lettre de motivation</li> </ul> <p>* Onglet « donnez votre avis »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour donner son avis (sélection d'un avis + saisie de la motivation)</li> </ul> <p><b>2-Chefs d'établissement d'accueil</b></p> <p>1-Entretien avec le candidat du <b>17/11/11 au 09/12/11</b></p> <p>2-Transmission des avis à la DPE-Cellule Mouvement-pour le <b>14/12/11</b></p>	<p>Saisie des avis sur i-prof (profil I2 – Inspecteur du second degré) via IRISA</p> <p>* Onglet « services »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour donner un avis sur les candidatures</li> <li>• Pour afficher la liste des candidats au mouvement spécifique et donner un avis</li> </ul> <p>* Onglet « dossier de compétences »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour accéder aux informations sur le dossier de compétence des candidats (situation administrative, notation, CV)</li> <li>• Seul l'inspecteur de la discipline du candidat a accès à ces informations</li> </ul> <p>* Onglet « lettre de motivation »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour visualiser la lettre de motivation</li> </ul> <p>* Onglet « donnez votre avis »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour donner son avis (sélection d'un avis + saisie de la motivation)</li> </ul>

## II – Catégories de candidatures concernées et procédures (postes hors personnels d'orientation) :

Conditions à remplir : elles varient en fonction des postes demandés

Postes spécifiques	Saisie et/ou mise à jour du CV à constituer (sur I Prof)	Rédaction d'une lettre de motivation faisant apparaître les compétences à occuper le (s) poste(s) et fonction(s) sollicitées (Sur I Prof)	Conditions supplémentaires	Dossiers complémentaires
CPGE	X	X	- Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien	
Sections internationales	X	X	- Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien - Au plan pédagogique, aptitudes spécifiques (voir annexe II-1.1 B0 spécial N°9 du 10/11/11)	
En classe de BTS dans certaines spécialités (cf annexe II-C B0 spécial N°9 du 10/11/11 : Economie-gestion et disciplines du secteur tertiaire)	X	X	- Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien - Les PLP peuvent candidater en fonction de leur discipline à des BTS STI, économie et gestion, disciplines du secteur tertiaire, arts-appliqués et sciences-physiques uniquement P1315.	

Postes spécifiques	Saisie et/ou mise à jour du CV à constituer (sur I Prof)	Rédaction d'une lettre de motivation faisant apparaître les compétences à occuper le (s) poste(s) et fonction(s) sollicitées (sur I Prof)	Conditions supplémentaires	Dossiers complémentaires
Arts appliqués : BTS, classes de mise à niveau, diplômes métiers d'art, diplômes supérieurs d'arts appliqués	<b>X</b>	<b>X</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien</li> <li>- Etre titulaire du CAPET section arts-appliqués ou de l'agrégation arts option B- arts appliqués-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossier de travaux personnels récents à caractère artistique ou pédagogique s/s la forme d'un CD ou DVD gravé avec fichiers à envoyer à la DGRH B2-2 pièce 375, 72 rue Regnault 75243 Paris cedex 13</li> </ul>
Sections « théâtre expression dramatique » ou « cinéma audiovisuel » avec complément de service - Service principal dans la discipline d'origine + complément de service dans une des spécialités	<b>X</b>	<b>X</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est vivement conseillé de prendre l'attache de l'IA-IPR en charge du dossier, du délégué académique à l'action culturelle et du chef de l'établissement sollicité pour un entretien.</li> </ul>	
PLP « dessin d'art appliqué aux métiers d'art » (libellé du Mouvement sur IPROF : « communication visuelle et graphique »)	<b>X</b>	<b>X</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossier s/s la forme d'un CD ou DVD gravé relatif aux compétences professionnelles spécifiques à envoyer à la DGRH B2-2-pièce 375, 72 rue Regnault 75243 Paris cedex 13</li> </ul>
PLP requérant des compétences professionnelles particulières	<b>X</b>	<b>X</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef d'établissement sollicité pour un entretien.</li> <li>- Les professeurs doivent être candidats dans leur discipline</li> </ul>	

Postes spécifiques	Saisie et/ou mise à jour du CV à constituer (sur l' I Prof)	Rédaction d'une lettre de motivation faisant apparaître les compétences à occuper le (s) poste(s) et fonction(s) sollicitées (sur l' Prof)	Conditions supplémentaires	Dossiers complémentaires
<p>Chefs de travaux de LT, LP ou d'EREA (candidats à la fonction- 1<sup>ère</sup> demande- ou déjà titulaire de la fonction)</p>	<p><b>X</b></p>	<p>Pour les candidats à la fonction :  Explication dans la lettre de motivation de leur perception de la fonction de chef de travaux et des principaux projets à conduire dans la fonction sollicitée.</p> <p>Explication de la démarche de mobilité dans la lettre de motivation, plus particulièrement pour les titulaires de la fonction (agréés /certifiés) sollicitant un poste de CTR en LP ou PLP sollicitant un poste de CTR en LT) - Description sommaire de la structure pédagogique de leur établissement actuel</p>	<p><b>NOUVEAU</b>  <u>Les candidats à la fonction doivent être inscrits sur la liste d'aptitude académique à la fonction de chef de travaux</u> (liste publiée sur le site <a href="http://www.ac-versailles.fr">www.ac-versailles.fr</a> à compter du 25/11/11- réf : circulaire DPE du 27/09/11-)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef d'établissement sollicité pour un entretien.</li> <li>- Etre professeur agrégé et certifié des disciplines technologiques ou professeur de LP.</li> </ul>	

### CALENDRIER RECAPITULATIF

	Enseignants	Chefs d'établissement d'exercice	Chefs d'établissement d'accueil	Corps d'inspection	Recteur
Date de début de saisies des vœux	<b>17-11-2011 (12 h)</b> + CV + lettre de motivation				
Date de fin de saisies des vœux	<b>06-12-2011 (12 h)</b> + CV + lettre de motivation				
Date de début de saisies des avis		<b>07-12-2011</b>		<b>07-12-2011</b>	<b>07-12-2011</b>
Date de fin de saisies des avis		<b>16-12-2011</b>		<b>16-12-2011</b>	<b>03-01-2012</b>
Date de transmission des avis à la DPE- Cellule Mouvement-			<b>14-12-2011</b>		
Date de transmission des avis des chefs d'établissement d'accueil à l'Inspection Générale					<b>16-12-2011</b>

Les accusés réception du mouvement spécifique devront être retournés distinctement des AR du mouvement interacadémique à la DPE (Rectorat) au plus tard le **09/12/2011**.